



Office de la consommation
Qualité et distribution de l'eau
Chemin des Boveresses 155
CH - 1066 Epalinges



STS 0176

Reçu le:
25 MARS 2021

CP	VD	
LC	SD	X
JPS	BC	X
FS	SI	X
ODU		

Suivi: _____

Séances PA

Dossier 8.10.03

Commune de Moudon
Place de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 43
1510 Moudon

Epalinges, le 24.03.2021

RAPPORT D'ANALYSE

N° de dossier : 21-VD-1202

V 1



INTRODUCTION

But du contrôle : Suivi de qualité ressource en eau / Eau potable / Commune de Moudon
Prélèvement du : 15.03.21
Date arrivée : 15.03.2021
Effectué par : Services industriels de Moudon

ÉCHANTILLONS

21-14667 Eau potable à la source
S4292 - Ressources de Moudon, S8-PE5 - Sources de Pré d'Enroux - Captage 5, 1510 Moudon
21-14668 Eau potable à la source
S4292 - Ressources de Moudon, S8-PE4 - Sources de Pré d'Enroux - Captage 4, 1510 Moudon

RÉSULTATS D'ANALYSES

N° d'échantillon : 21-14667

Secteur : S4292 - Ressources de Moudon
Lieu de prélèvement : S8-PE5 - Sources de Pré d'Enroux - Captage 5, 1510 Moudon
Dénomination spécifique : Eau potable à la source

Analyses physico-chimiques (VD-PCAM-Majeur)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
751-MON-004	Conductivité électrique	598 ± 30 µS/cm	M : max. 800 µS/cm	
751-MON-001	Nitrate	38.7 ± 3.9 mg/L	max. 40.0 mg/L	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale; M: Valeur directive

N° d'échantillon : 21-14668

Secteur : S4292 - Ressources de Moudon
Lieu de prélèvement : S8-PE4 - Sources de Pré d'Enroux - Captage
4, 1510 Moudon
Dénomination spécifique : Eau potable à la source

Analyses physico-chimiques (VD-PCAM-Majeur)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
751-MON-004	Conductivité électrique	603 ± 30 µS/cm	M : max. 800 µS/cm	
751-MON-001	Nitrate	31.3 ± 3.1 mg/L	max. 40.0 mg/L	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale; M: Valeur directive

VOIES DE DROIT

Conformément aux articles 67 et 70 de la loi fédérale du 20 juin 2014 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI), vous avez le droit de former opposition à nos décisions, par écrit auprès du Chimiste cantonal, dans un délai de 10 jours dès réception du présent rapport. L'opposant supportera les frais de la procédure de réexamen si son résultat lui est défavorable.

REMARQUE

Le présent rapport d'analyse ne concerne que les échantillons prélevés. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.


LE CHIMISTE CANTONAL

Copie(s) à : Services industriels de Moudon, Chemin de Bronjon 9, Case postale 43, 1510 Moudon
Mandaterre Sàrl, Monsieur Benjamin SORNAY, Avenue des Sports 48, 1400 Yverdon-les-Bains